

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES

CARTE VISA INFINITE* AFFAIRES COLLABRIA

En utilisant votre *carte* Visa Infinite Affaires Collabria, vous acceptez les modalités suivantes, qui font partie intégrante de la *convention* d'utilisation conclue entre vous et nous relativement à cette *carte*. Dans le présent document, « vous », « votre », « vôtre » et « vos » se rapportent au *titulaire de carte principal* et à tout *titulaire de carte conjoint*, et « nous », « notre » et « nos » se rapportent à Collabria Financial Services Inc. (Collabria). Toutes les définitions figurant dans la *convention* d'utilisation de la *carte* s'appliquent aux présentes modalités.

I. Définitions

Dans la présente convention :

- « **achats nets** » désigne l'ensemble des achats de biens et services portés au compte, déduction faite de tout remboursement et rajustement;
- « **article de récompense** » désigne tout article offert à titre de *récompense* dans le cadre du *programme*;
- « **carte** » désigne la *carte* de crédit Collabria que nous avons émise ainsi que toute *carte* de renouvellement ou de remplacement que nous émettons et tout autre moyen de paiement que nous vous fournissons pour vous permettre d'utiliser le *compte*;
- « **carte-cadeau** » désigne une *carte-cadeau* fournie en tant que *carte-cadeau de récompense*;
- « **carte-cadeau de récompense** » désigne toute *carte-cadeau* offerte à titre de *récompense* dans le cadre du *programme*;
- « **chèque d'avance de fonds** » s'entend d'un chèque fourni par Collabria que vous pouvez utiliser pour effectuer des achats ou recevoir des avances de fonds. Le montant figurant sur le *chèque d'avance de fonds* sera imputé à votre *compte* à titre d'opération d'avance de fonds;
- « **compte** » désigne le *compte* Collabria ouvert au nom du *titulaire de carte principal*;
- « **crédits de compte** » s'entend d'une valeur en dollars canadiens portée au crédit du *compte* à titre de *récompense* réclamée dans le cadre du *programme*;
- « **en règle** » désigne un *compte* qui n'est pas annulé, en souffrance ou autrement en défaut aux termes de l'accord convention du titulaire de *carte* Collabria, y compris les présentes conditions;
- « **monnaie étrangère** » s'entend de toute autre monnaie que le dollar canadien;
- « **opération assimilée à une opération en espèces** » s'entend de toute opération d'achat d'articles pouvant être directement convertis en espèces selon la classification du *réseau de carte*, y compris les types d'opérations suivants : les opérations de jeu de hasard, les mandats et virements électroniques, les retraits à un comptoir ou à un GAB, les achats de devises étrangères (auprès d'une banque ou d'un bureau de change), de chèques de voyage et des actions;
- « **point** » s'entend d'un *point* de *Programme de récompenses* de Collabria émis dans le cadre du *programme*;
- « **programme** » désigne le *Programme de récompenses* de Collabria offert avec la *carte* Visa Infinite Affaires Collabria;
- « **récompense** » s'entend d'un *article de récompense*, d'une *récompense voyage*, d'une *carte-cadeau de récompense* ou d'une *récompense en crédits de compte* offert dans le cadre du *programme*;
- « **récompense voyage** » s'entend de tout service de voyage (y compris les vols, les forfaits d'hébergement et les locations de voiture) offert à titre de *récompense* dans le cadre du *programme*;
- « **réseau de carte** » s'entend de Mastercard International Inc. ou de Visa Inc., selon le *réseau* affilié à votre *carte* indiquée sur le porte-*carte*;
- « **taux d'accumulation** » désigne le taux indiqué à l'article 2, *Sommaire du programme*, des présentes modalités;
- « **titulaire de carte conjoint** » s'entend d'un titulaire de *carte* qui a demandé une *carte* et qui assume la responsabilité financière du *compte* avec le *titulaire de carte principal*;
- « **titulaire de carte principal** » s'entend de la première personne qui a demandé une *carte* et au nom de laquelle le *compte* a été ouvert;
- « **utilisateur autorisé** » s'entend d'une personne qui a été autorisée à utiliser la *carte* par le *titulaire de carte principal* ou un *titulaire de carte conjoint*, mais qui n'a aucune responsabilité financière à l'égard du *compte*.

2. Sommaire du programme

Dans le cadre du *programme* :

Chaque dollar d'*achats nets* porté au *compte* à Visa Infinite Affaires Collabria donne droit à deux (2) points, sous réserve des modalités conformément à ce qui est indiqué l'article 5, *Attribution des points*.

Nous confirmerons votre inscription au *programme* en indiquant votre total de *points* sur votre relevé de *compte*.

3. Nos coordonnées

Si vous avez des questions au sujet du *programme*, visitez le [Programme de récompenses de Collabria](#) ou appelez le Service aux titulaires de *carte* au | 855 341-4643.

4. Titulaires de carte conjoints et utilisateurs autorisés

Les *points* accumulés par tout *titulaire de carte conjoint* ou *utilisateur autorisé* sont automatiquement ajoutés au *compte de points* du *titulaire de carte principal*. Les *points* accumulés au moyen d'une *carte* Visa Infinite Affaires Collabria autre que la vôtre ne peuvent pas être ajoutés à votre *compte de points*. Les *utilisateurs autorisés* n'ont aucun droit de recours contre nous relativement au *programme*.

5. Attribution des points

Vos *achats nets* vous rapportent des *points* que si votre *compte* est en *règle*.

Vos *achats nets* ont été portés à votre *compte* après votre inscription au *programme*. Pour calculer les *points*, nous multiplions vos *achats nets* par le *taux d'accumulation*, puis arrondissons le résultat au dollar près. Les *opérations assimilées à des opérations en espèces*, y compris les avances de fonds, ainsi que les intérêts, les frais, les paiements, les rajustements créditeurs ou débiteurs et les autres montants portés à votre *compte* qui ne sont pas des achats, ne rapportent pas de *points*. Nous pouvons modifier de temps à autre la liste des opérations qui rapportent des points dans la mesure où nous vous fournissons un avis écrit préalable à un tel changement, et ce, au moins 60 jours avant qu'il soit effectif. Cet avis contiendra une description du changement (avec la nouvelle clause modifiant l'ancienne version).

Si, dans votre relevé de *compte*, le montant des remboursements dépasse celui des achats, des *points* seront retranchés de votre total accumulé ou des *points* attribués plus tard, selon le même calcul que celui indiqué ci-dessus.

6. Points bonis

De temps à autre, nous pourrions offrir des *points bonis*, soit en augmentant le *taux d'accumulation*, soit sur les achats effectués auprès de commerçants désignés ou d'un certain type. Des modalités supplémentaires peuvent alors s'appliquer.

Nous pourrions aussi vous offrir des *points bonis* sur la première utilisation de votre *carte*, lesquels seront ajoutés à votre *compte* après votre premier achat.

7. Ajout au compte de points

Sauf si votre *compte* n'est pas en *règle* ou s'il est fermé, les *points* gagnés chaque mois au moyen de votre *carte* seront automatiquement ajoutés à votre *compte de points* à la date de votre relevé de *compte* mensuel.

8. Annulation et retrait de points

Nous pouvons annuler tout *point* attribué par erreur. Nous pouvons refuser de vous attribuer des *points* ou retirer des *points* qui vous ont déjà été attribués si nous avons une raison de croire que vous avez commis ou permis une infraction à la *convention du titulaire de carte* de Collabria, qui englobe les présentes modalités. Nous pouvons refuser de transférer des *points* au *compte de points* ou d'en retirer des *points* qui vous ont déjà été attribués si nous annulons l'une ou l'autre des *cartes* associées à votre *compte* ou vos droits et privilèges liés à votre *carte* et à votre *compte*.

9. Échange de points contre des récompenses

Les *points* peuvent être échangés uniquement par le *titulaire de carte principal* ou une personne qu'il aura autorisée par écrit à nous donner des instructions et à obtenir des renseignements sur votre *compte de points* auprès de nous. Seuls les *points* portés à votre *compte de points* conformément à l'article 7, *Ajout au compte de points*, peuvent être échangés, et seulement si votre *compte* est en règle.

10. Fermeture du compte

Vos *points* n'expireront pas tant que votre *compte* demeure ouvert et en règle, sauf dans le cas décrit à l'article 20, *Annulation ou suspension du programme*. Si votre *compte* est fermé, vos *points* seront perdus à la date de la fermeture.

11. Échange de points contre des récompenses voyages, des articles de récompense, des cartes-cadeaux de récompense et des crédits de compte

Vous recevrez des *points* conformément à ce qui est indiqué à l'article 2, *Sommaire du programme*. Pour les échanger, vous devez disposer de la totalité des *points* nécessaires au moment de l'échange.

Vous pouvez commander des *récompenses voyages*, des *articles de récompense*, des *cartes-cadeaux de récompense* ou des *crédits de compte* au [Programme de récompenses de Collabria](#), pourvu que vous ayez le nombre de *points* nécessaires dans votre *compte de points*.

Toutes les *récompenses* sont offertes sous réserve de leur disponibilité. Si une *récompense* n'est pas disponible, nous communiquerons avec vous pour savoir si vous souhaitez en commander une autre. Si la *récompense* de remplacement ne vous convient pas, vous pourrez la refuser sans frais. Si vous la refusez ou si aucune *récompense* semblable n'est disponible, vous pourrez annuler votre commande et les *points* accumulés dans le *compte de points* ne seront pas échangés.

Les *cartes-cadeaux* peuvent être assujetties à certaines modalités établies par l'émetteur, qui peuvent changer de temps à autre. Nous ne pouvons être tenus responsables si une *carte-cadeau* est refusée pour quelque raison que ce soit, notamment si l'émetteur devient insolvable ou fait faillite. Les certificats, les billets, les *cartes-cadeaux* et les autres *récompenses* imprimées vous seront envoyés par courrier.

Le nombre de *points* requis pour chaque *récompense* est indiqué dans notre [catalogue en ligne](#) ainsi que dans toute publicité ou offre spéciale que nous vous envoyons, et comprend les taxes applicables et les frais d'expédition de base.

12. Retour d'articles de récompense

Garantie de satisfaction – Les *articles de récompense* peuvent être retournés dans un délai de quinze (15) jours, à condition qu'ils soient dans leur emballage original non ouvert et en bon état pour la revente. Les frais d'expédition sont alors à votre charge. Les *récompenses voyages*, les *cartes-cadeaux de récompense*, les *crédits de compte*, les certificats, les billets et les autres *récompenses* imprimées sont exclus.

Articles endommagés ou défectueux – Si un article a été endommagé durant le transport, vous devez nous en aviser dans les quarante-huit (48) heures après l'avoir reçu de sorte que nous puissions présenter une demande d'indemnisation au transporteur. Si un article est défectueux, vous devez nous en aviser dans les trente (30) jours après l'avoir reçu. Dans ces deux cas, vous n'aurez pas à assumer les frais d'expédition.

13. Votre relevé de compte de points

Lorsque des *points* vous sont attribués, votre relevé de *compte de points*, qui est inclus dans votre relevé de *compte*, indiquera le nombre de *points* que vous ont rapportés vos *achats nets* du mois. Si des erreurs ou des omissions ont été commises dans votre relevé de *compte de points*, vous devez nous en aviser par écrit au plus tard 30 jours après la date du relevé. Sinon, vous reconnaissez l'exactitude de votre relevé de *compte de points*, sauf pour ce qui est de tout montant incorrectement porté au *compte*, que nous pouvons annuler à tout moment. Vous pouvez également consulter votre solde de *points* au [Programme de récompenses de Collabria](#)

14. Limitation de responsabilité et modalités supplémentaires

Les *points* ne peuvent pas être cédés ni échangés contre de l'argent. Vous devez respecter les modalités qui s'appliquent à toute *récompense* que vous recevez, y compris celles imposées par le fournisseur de la *récompense*.

Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas si vous vivez au Québec. La Loi sur la protection du consommateur du Québec s'applique à tous les résidents du Québec.

Vous nous dégagez, nous et nos mandataires, de toute responsabilité envers vous relativement à l'échange de *points*, à la réception ou l'utilisation des *récompenses* et à votre participation au *programme*.

Les dispositions suivantes ne s'appliquent pas si vous vivez au Québec. La Loi sur la protection du consommateur du Québec s'applique à tous les résidents du Québec.

Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, vous reconnaissez que nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pertes ou des dommages subis dans le cadre du *programme* par vous ou quelqu'un d'autre et causés par :

- notre omission de vous fournir un ou plusieurs relevés de *compte de points*;
- toute erreur ou omission dans le catalogue de *récompenses* ou ailleurs;
- un échange de *points* ou tout problème que vous ou quelqu'un d'autre avez eu avec vos *récompenses*; en échangeant vos *points* contre une *récompense*, vous nous dégagez de toute responsabilité relativement à l'échange ou à l'utilisation de cette *récompense*;
- un échange de *points* effectués par un *utilisateur autorisé* ou quelqu'un d'autre;
- la perte ou le vol d'une *récompense*;
- la suspension ou l'annulation du *programme* pour quelque raison que ce soit;
- la suspension ou l'annulation de votre adhésion au *programme*, la fermeture de votre *compte* ou l'annulation ou l'invalidation d'une partie ou de la totalité de vos *points*;
- l'annulation d'une *récompense*;
- notre omission ou l'omission d'un fournisseur de *récompense* de vous fournir des renseignements, dans le cas où vous avez pris des dispositions de voyage différentes, voire plus coûteuses, que celles que vous auriez pu prendre autrement;
- la qualité du service ou toute action d'un fournisseur de voyages, y compris un manquement aux engagements formulés;
- l'achat d'un produit ou d'un service auprès d'un détaillant, d'un commerçant ou d'un fournisseur de services participant dans le cadre du *programme*;
- un lien vers un site Web qui ne nous appartient pas et que nous ne gérons pas.

15. Impôt

Vous assumez toute charge fiscale découlant de l'accumulation ou de l'échange de *points* ou encore de la réception d'une *récompense*.

16. Utilisation des renseignements

Il est primordial pour nous de protéger vos Renseignements personnels. Veuillez vous reporter au « [Résumé de la politique de confidentialité de Collabria](#) » pour comprendre comment et pourquoi nous recueillons, utilisons et partageons les Renseignements personnels vous concernant. Nous expliquons également dans le « Résumé de la politique de confidentialité de Collabria » pendant combien de temps et où nous conservons ces Renseignements personnels et les droits que vous pouvez avoir relativement aux Renseignements personnels vous concernant. Si vous avez des questions ou des plaintes au sujet du « Résumé de la politique de confidentialité de Collabria » ou des questions portant sur nos pratiques de confidentialité ou vos droits relatifs aux Renseignements personnels vous concernant, veuillez communiquer avec : privacy@collabriafinacial.ca.

Vous acceptez de donner votre expressément à Collabria, à ses mandataires et à ses agents pour leur permettre de collecter et d'utiliser des informations relatives aux transactions effectuées à l'aide de votre carte de crédit afin qu'ils puissent déterminer la catégorie d'achats éligibles et vous octroyer des récompenses conformément aux présentes dispositions du programme.

17. Renonciation

Notre renonciation expresse ou implicite à l'application stricte de l'une des modalités énoncées aux présentes, de même que toute prolongation de délai ou tout autre compromis que nous admettons, n'a aucun effet sur nos autres droits ou recours, n'est valide que pour le cas visé et n'est pas considéré comme une renonciation à nos droits et recours en cas de violation des présentes modalités. Aucun retard ni aucune abstention dans l'exercice de l'un de nos droits ou recours en vertu des présentes ne saurait constituer une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours.

18. Décès et divorce

Advenant le décès du *titulaire de carte principal*, les *points* accumulés dans le *compte de points* peuvent être échangés par le bénéficiaire désigné par le fiduciaire de la succession, l'exécuteur testamentaire ou le liquidateur. Nous pouvons demander certains documents pour traiter cet échange. En cas de séparation ou de divorce, les *points* ne peuvent pas être partagés.

19. Modifications

Nous pouvons apporter des modifications au *programme*, notamment :

- aux *récompenses*;
- au nombre de points demandés pour toute *récompense*;
- au taux d'accumulation;

dans la mesure où nous vous fournissons un avis écrit préalable à un tel changement, et ce, au moins 60 jours avant qu'il soit effectif. Cet avis contiendra une description du changement (avec la nouvelle clause modifiant l'ancienne version).

20. Droit applicable

Les présentes modalités sont régies et interprétées conformément aux lois en vigueur dans la province ou le territoire canadien où le *titulaire de carte principal* réside ou a résidé le plus récemment ainsi qu'aux lois du Canada. Si le *titulaire de carte principal* n'a pas résidé au Canada, les présentes modalités sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario et du Canada.